

Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles
International Journal of Sociocultural community development and practices
Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales



Les multiples médiations du dispositif des « colonies apprenantes » et les risques de « dé-médiation »

Natacha Ducatez et Luc Greffier

Numéro 22, 2022

Animation et pratiques socioéducatives
Sociocultural community development and socio-educational practices
Animación y prácticas socioeducativas

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1094443ar>
DOI : <https://doi.org/10.55765/atps.i22.1377>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Au mois de mai 2020, à la sortie du confinement lié à la Covid-19, le gouvernement français a mis en œuvre une opération nommée « Colos apprenants ». Dans un tel contexte, il semblait en effet particulièrement important de permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents de sortir de leur foyer pour les vacances. Ces colonies de vacances, organisées dans un cadre collectif sur l'ensemble du territoire, devaient permettre aux jeunes de renforcer certains apprentissages tout en bénéficiant d'activités de loisirs. Cet article se propose d'analyser les mises en œuvre opérationnelles de ce dispositif au filtre de l'opérateur « médiations », celui-ci étant entendu comme vecteur de dynamiques interactives et de sociabilités.

Éditeur(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ducatez, N. & Greffier, L. (2022). Les multiples médiations du dispositif des « colonies apprenantes » et les risques de « dé-médiation ». *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (22), 33–46.
<https://doi.org/10.55765/atps.i22.1377>

© Natacha Ducatez et Luc Greffier, 2022



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Les multiples médiations du dispositif des « colonies apprenantes » et les risques de « dé-médiation »

Natacha Ducatez

UMR Passages n°5319 du CNRS, France
ovlej@ovlej.fr

Luc Greffier

IUT Bordeaux-Montaigne, UMR Passages n°5319 du CNRS, France
luc.greffier@iut.u-bordeaux-montaigne.fr

Au mois de mai 2020, à la sortie du confinement lié à la Covid-19, le gouvernement français a mis en œuvre une opération nommée « Colos apprenantes ». Dans un tel contexte, il semblait en effet particulièrement important de permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents de sortir de leur foyer pour les vacances. Ces colonies de vacances, organisées dans un cadre collectif sur l'ensemble du territoire, devaient permettre aux jeunes de renforcer certains apprentissages tout en bénéficiant d'activités de loisirs. Cet article se propose d'analyser les mises en œuvre opérationnelles de ce dispositif au filtre de l'opérateur « médiations », celui-ci étant entendu comme vecteur de dynamiques interactives et de sociabilités.

Mots-clés : Colonie de vacances, médiation, animation, France

In May 2020, at the end of the Covid-19 confinement, the French government implemented an operation called "Colos apprenantes". In such a context, it seemed particularly important to allow as many children and teenagers as possible to leave their homes for the holidays. These summer camps, organised in a collective framework throughout the country, were intended to enable young people to reinforce certain learning activities while benefiting from leisure activities. This article proposes to analyse the operational implementation of this scheme through the filter of the "mediation" operator, the latter being understood as a vector of interactive dynamics and sociability.

Keywords: Summer camp, mediation, animation, France

En mayo de 2020, al final del confinamiento de Covid-19, el gobierno francés puso en marcha una operación llamada "Colos apprenantes". En este contexto, parecía especialmente importante permitir que el mayor número posible de niños y adolescentes salieran de sus casas durante las vacaciones. Estos campamentos de verano, organizados en un marco colectivo en todo el país, tenían como objetivo permitir a los jóvenes reforzar ciertas habilidades de aprendizaje mientras disfrutaban de actividades de ocio. Este artículo propone analizar la aplicación operativa de este esquema a través del filtro del operador de "mediación", entendido éste como un vector de dinámica interactiva y de sociabilidad.

Palabras clave : Campamento de verano, mediación, animación, Francia

Introduction : dans un contexte de crise...

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les Accueils collectifs de mineurs (ACM), qu'ils soient sans hébergement (centres de loisirs/accueils de loisirs) ou avec hébergement (colonies de vacances/séjours collectifs) ont été fermés dès le printemps 2020.

Cette réalité politico-sanitaire est venue percuter de plein fouet les activités vacancières des enfants et des jeunes, et plus spécifiquement leurs pratiques de séjours collectifs¹. Ainsi, on assiste sur la période de septembre 2019 à août 2020 à une régression de 53 % des taux de départ². Si ces données statistiques attestent d'une situation très difficile, la chute vertigineuse de ces départs a toutefois été amortie par l'intervention de l'État qui a mis en place pour l'été 2020 des dispositifs de médiation auxquels nous consacrons cet article.

Ainsi, la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports s'est mobilisé autour de l'opération « Vacances apprenantes » dont l'objectif annoncé était « le renforcement des apprentissages, la culture, le sport et le développement durable »³. Concrètement, cette opération a mobilisé deux types de médiations structurées, la première autour des pratiques vacancières des enfants et des jeunes, la seconde à destination des organisateurs de ces pratiques. Concernant les activités de vacances, trois dispositifs d'accueil de mineurs ont été mis en œuvre : l'école ouverte, l'école buissonnière et les colonies apprenantes. Concernant les organisateurs, en complément des dispositifs de droit commun de maintien de l'emploi (Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle), des aides ont été attribuées aux accueils de loisirs et un fonds de soutien a été instauré pour les organisateurs de colonies de vacances⁴.

Grâce à ces médiations instituant, les départs dans les colonies de vacances ont été partiellement maintenus à l'été et à l'automne 2020. Cependant, la fermeture des établissements pour les vacances de fin d'année 2020, puis pour celles d'hiver et de printemps 2021, ont fait disparaître les temps éducatifs collectifs proposés par les équipes pédagogiques normalement mobilisées lors de ces périodes de temps libérés des contraintes scolaires. En l'absence de ces propositions d'accueil, les enfants et les jeunes ont eu de plus en plus de mal à se retrouver dans des espaces vacanciers ou de loisirs encadrés offrant des réponses à leurs besoins d'expérimentation et de socialisation. Cela s'est traduit par l'émergence de sentiments de privation ou d'interdiction liberticides qui, s'agréant à des situations de crise psychologique⁵, ont pu provoquer de réelles détresses sociales.

Dans ce contexte, les trois besoins « appris » tel que les développe Mac Clelland (1961) : les besoins d'affiliation (être en relation avec d'autres), d'accomplissement (être capable de réaliser des choses) et d'autorité (être maître de son destin), tous trois régulièrement éprouvés lors des temps vacanciers et de loisirs, ont été refoulés au profit d'un recentrement sur soi, voire d'un enfermement en soi. Les enfants et les jeunes, en tant qu'êtres humains en construction, ont pâti

1. Les séjours collectifs de mineurs regroupent les séjours de vacances de cinq jours et plus, les séjours courts de moins de cinq jours, les séjours spécifiques thématiques dont ceux liés au Service national universel et les séjours « activités accessoires » organisés par les accueils de loisirs.

2. Alors que l'on recensait plus de 1,4 million de départs sur les périodes précédentes, la campagne 2019-2020 n'en a mobilisé que 670 000.

3. <https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>.

4. Ce fonds a été renouvelé et élargi aux classes de découverte pour l'année 2021, avec une valorisation à hauteur de 15 millions d'€.

5. Crise psychologique qui, selon un rapport de l'institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes), touchait déjà plus d'un tiers des Français lors du premier confinement.

de ces situations, d'autant plus qu'elles présentent des freins à leur développement personnel, qu'elles contraignent leur « être » en devenir. Alors que la société est aujourd'hui confrontée à des événements et des violences, y compris chez les plus jeunes, qui attestent un délitement des liens sociaux, se posent avec une acuité particulièrement vive les enjeux des médiations éducatives à destination des enfants et des adolescents en dehors du temps scolaire afin de recouvrer les conditions d'un vivre-ensemble apaisé.

Dans ce contexte, le dispositif « colonies apprenantes » apparaît comme une réponse institutionnelle singulière à des enjeux multiples de natures individuelle, collective et économique. Il peut être globalement appréhendé comme un médium, au sens d'une mise en relation, d'une affirmation de la capacité de traduction, entre les sujets ainsi qu'entre chaque sujet et le monde (Greffier, Montero et Tozzi, 2018). Pour ce faire, sa mise en œuvre a impliqué un ensemble de médiations entre les cellules familiales, les organisations vacancières collectives et les institutions mobilisées dans le projet, que nous souhaitons éclairer.

Des « colonies apprenantes » : un besoin de médiation ?

À la sortie du confinement (mai 2020) et à l'approche de l'été, le gouvernement a initié la mise en œuvre de l'opération « colonies apprenantes ». Dans un tel contexte, il semblait en effet particulièrement important de permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents de sortir de leur foyer pour les vacances. Ces « colonies apprenantes », organisées dans un cadre collectif sur l'ensemble du territoire, devaient permettre aux jeunes de renforcer certains apprentissages tout en bénéficiant d'activités de loisirs.

Ce dispositif s'adresse alors aux enfants et adolescents scolarisés (3-17 ans), et en premier à ceux qui relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ceux dont les apprentissages ont le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences. D'une durée minimale de cinq jours, ces séjours ont pour objectifs pédagogiques, d'une part, de permettre de développer des attitudes nécessaires aux apprentissages (curiosité, écoute, réflexion, confrontation aux points de vue des autres) et, d'autre part, de travailler sur les compétences fondamentales à la réussite scolaire. Ces « colonies apprenantes » sont mises en œuvre par les organisateurs traditionnels des colonies de vacances (associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, comités sociaux et économiques, structures privées). Elles bénéficient d'un label délivré par l'État et offrent des formules associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs. Calculée sur la base d'un prix total des séjours fixé à 500 €, une aide de l'État pouvant atteindre 80 % de ce prix (plafonnée à 400 € par mineur et par semaine) est proposée aux collectivités partenaires du dispositif qui peuvent alors compléter cette aide à hauteur des 20 % restant. Ces séjours labellisés « colonies apprenantes » sont de plus ouverts à toutes les familles, qu'elles bénéficient ou non d'aides de droits communs (bons CAF, aides des collectivités territoriales, chèques-vacances).

Mis en place dans l'urgence d'un calendrier très court (instruction n° D20007311 du 8 juin 2020), dans un contexte où les organisations collectives pouvaient encore faire peur du fait de la propagation du virus, ils s'adressent à des familles n'ayant pas forcément l'habitude de faire participer leurs enfants à ce type de séjours. La réussite relative du dispositif, qui a permis le départ d'environ 70 000 jeunes⁶, est liée à la mise en œuvre de tout un ensemble d'actions permettant

6. Selon les données DJPEVA (Février 2021), il y a eu 61 785 départs en été pour 1 410 séjours et 7 740 départs à l'automne pour 266 séjours. Pour rappel, l'objectif annoncé dans l'instruction du 8 juin était entre 200 000 et 250 000 séjours.

d'accompagner les familles et d'opérationnaliser les désirs de départs en vacances. Ce sont ces actions que nous avons identifiées, dans le cadre de cet article, comme des médiations.

La mobilisation de cette notion de médiation dans une ambition compréhensive du dispositif « colonies apprenantes » s'appuie sur le fait que si d'un point de vue historique, les registres d'action de la médiation s'inscrivent dans des perspectives de réduction, d'apaisement ou de résolution de tensions qu'elles soient de nature individuelle ou collective, les médiations sont de façon plus actuelle, également mobilisées dans des dynamiques interactives et de sociabilités. L'objectif de la médiation n'est alors plus tant de réparer une relation qui se serait dégradée, que de la créer (Grelley, 2012). Ainsi, le théologien Jean-François Six (1990) propose une définition générale de la médiation fondée sur quatre modalités. Les deux premières médiations (préventives et curatives) étant destinées à parer un conflit, les deux suivantes (créatrices et rénovatrices) ayant pour ambition de faire naître ou renaître du lien social.

De son côté, Guillaume-Hofnung (1995), professeure de droit public, se base sur cette typologie de la médiation pour scinder et classer les médiations en deux grandes catégories. Elle distingue les médiations « des différends » qui se projettent dans la régulation du conflit (médiations préventives et curatives), des médiations « des différences » qui sont à l'œuvre en dehors du conflit (médiations créatrices et rénovatrices). Cette médiation des différences, créatrice (faire naître un lien : créer des liens nouveaux entre les individus et les groupes) ou rénovatrice (faire renaître un lien : réactiver les liens distendus), peut être déconstruite et appréhendée à partir d'une représentation des trois éléments structurants qui la composent (l'utilisateur, le projet et la norme sociale), et analysée en fonction des relations/tensions qui se tissent entre ces éléments (Chouinard, Couturier et Lenoir, 2009)⁷.

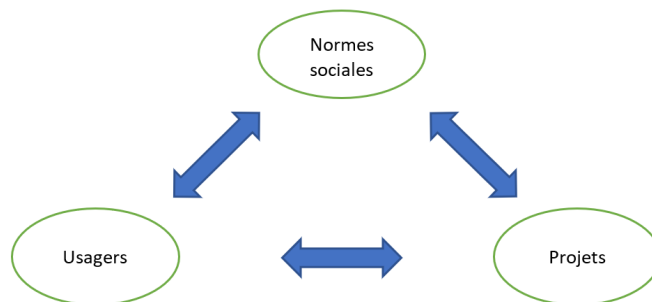


Schéma n°1 : inspiré de la modélisation de « la médiation comme cadre de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux » (Chouinard, Couturier et Lenoir, 2009)

Ce modèle systémique de la médiation se décline dans le cadre de notre étude par une singularisation des éléments le constituant :

- les usagers regroupent les familles et les enfants ayant bénéficié du dispositif « colonies apprenantes » ;
- les projets correspondent aux séjours labélisés organisés dans le cadre de ce dispositif ;
- les normes sociales font référence au référentiel éducatif de l'école tout autant qu'à la culture partagée des mobilités vacancières.

7. <https://id.erudit.org/iderudit/038960ar>.

D'un point de vue méthodologique, le décryptage des médiations mobilisées par le dispositif « colonies apprenantes » a été effectué dans le cadre des travaux d'observation des pratiques vacancières des enfants et des jeunes conduits par l'OVLEJ⁸. Trois enquêtes successives et complémentaires ont été programmées au cours des deuxième et quatrième trimestres 2020.

Les deux premières ont été réalisées au mois de mai et de juin, à la fin du confinement et au début du dé-confinement sanitaire alors que planaient de nombreuses incertitudes quant à l'organisation de vacances estivales :

- Au mois de mai (entre le 1^{er} et le 10) l'OVLEJ a diffusé un questionnaire auto-administré dans la perspective de recueillir des informations sur la manière dont les familles envisageaient les vacances d'été de leurs enfants, tout particulièrement en rapport avec les accueils collectifs de mineurs. Ce questionnaire, ciblant les parents d'enfants âgés de 6 à 17 ans, a donc été envoyé pendant la période de confinement et relayé auprès des parents par les organisateurs et les institutions partenaires de l'OVLEJ⁹. Si du fait de la méthode mobilisée, l'échantillon de répondants n'est pas représentatif, il présente néanmoins, de par le nombre important de répondants (plus de 4 700), des informations illustrant l'état d'esprit des familles au regard des vacances d'été. Il faut rappeler ici que les réponses obtenues l'ont été dans un contexte où les Français sont encore confinés, avec de forts questionnements sur la réouverture des écoles, et sans informations relatives à la possibilité de partir à plus de 100 km de chez soi durant l'été.
- Au mois de juin (entre le 11 et le 18), dans la perspective d'affirmer la dimension représentative de l'étude précédente, un second questionnaire auto-administré a été administré à 1 010 parents. Cet échantillon a été constitué selon la méthode des quotas¹⁰, et redressé en référence aux données du recensement de l'Insee pour assurer la représentativité des familles françaises ayant des enfants âgés entre 6 et 17 ans. Cette enquête, réalisée par OpinionWay, s'est déroulée alors que les Français commençaient à pouvoir se projeter sur les vacances d'été de leurs enfants, le gouvernement ayant présenté le 28 mai la seconde phase du plan de déconfinement, les protocoles sanitaires imposés aux séjours collectifs ayant été validés le 8 juin.

La troisième enquête a été conduite aux mois d'octobre et novembre à la demande de la Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), dans le cadre de son travail de bilan du dispositif « colonies apprenantes ». Cette démarche, toujours conduite par l'OVLEJ, a été orientée vers deux cibles complémentaires : les parents et les enfants/adolescents. Ces deux populations ont fait l'objet de deux attentions conjointes, mêlant à la fois méthodes qualitatives et quantitatives. Ainsi, plusieurs phases se sont succédé :

- Une phase exploratoire, avec la réalisation d'entretiens téléphoniques menés auprès de parents dont les enfants ont été inscrits sur un séjour « colonies apprenantes » durant l'été. Ces entretiens se sont inscrits dans un cadre exploratoire, afin de recueillir des premières informations sur les diverses situations vécues par les familles. Ils avaient pour principal

8. Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, structure associative fondée en 1999 et pilotée par la Jeunesse au plein air (JPA) et l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT).

9. JPA, l'UNAT, la CNAF, l'UNAF ; de nombreux organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, tant dans le champ des séjours collectifs que des accueils de loisirs (associations, collectivités, comités d'entreprises, organisations privées, accueils de scoutismes, etc.).

10. Fondée sur le nombre d'enfants par famille, structure familiale - en couple ou monoparentale -, la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et la région de résidence.

objectif de permettre la production d'un questionnaire dont les modalités de réponses représenteraient au mieux la diversité des situations¹¹.

- Une phase de terrain, avec la réalisation de 24 entretiens en face-à-face auprès d'enfants âgés de 5 à 17 ans au cours de séjours « colonies apprenantes » organisés durant les vacances d'automne 2020. Un entretien complémentaire, collectif et en visioconférence, a été effectué auprès de trois adolescents âgés de 15 à 17 ans, étant partis en « colonies apprenantes » durant les vacances d'été.
- Un questionnaire en ligne auto-administré à destination des parents dont les enfants ont été inscrits pour un séjour « colonies apprenantes » durant les vacances d'été et/ou d'automne. Ce questionnaire en ligne a été accessible du 5 au 23 novembre 2020. Sur les quelque 2 700 connexions validées, 2 387 ont été retenues comme « exploitables »¹².

« Colonies apprenantes » : des approches médiatrices multiples

Des médiations informationnelles

L'information sur la mise en œuvre des séjours « colonies apprenantes » a été relayée par divers canaux et de nombreux acteurs se sont mobilisés. Les principaux vecteurs de cette information sont les accueils de loisirs, les clubs, le bouche-à-oreille, les établissements scolaires, les mairies (ou communautés de commune), les organisateurs de séjours collectifs eux-mêmes et les associations (caritatives, familiales, sportives ou culturelles, etc.). On peut noter que l'engagement des professionnels ou des bénévoles intervenant dans ces structures et leur connaissance des familles sont des facteurs qui ont fortement facilité la diffusion de cette information et sa traduction en termes d'inscriptions.

"Colos apprenantes" : diffusion de l'information

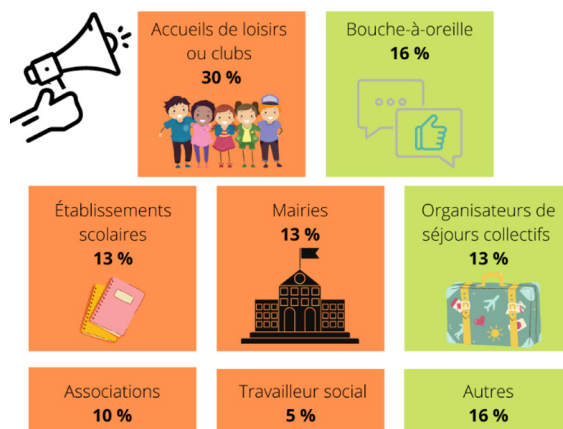


Schéma n°2 : Source OVLEJ, Retours d'expériences relatives aux Colonies apprenantes : parents - enfants, décembre 2020, p.19.

11. Huit entretiens téléphoniques ont ainsi pu être réalisés entre le 14 et le 26 octobre 2020 auprès de parents identifiés par des organisateurs de « colonies apprenantes » et ayant souhaité participer à cette enquête.

12. Personnes ayant répondu, à minima, à l'ensemble des questions obligatoires pour qualifier la famille, à savoir : nombre d'enfants de moins de 18 ans, nombre d'enfants partis en « colonies apprenantes », code postal, type de famille, activité professionnelle du répondant.

Des médiations accompagnatrices

La réception de l'information identifiée ci-avant par les familles ne se traduit pas nécessairement par la décision d'inscrire leurs enfants en séjour collectif. Des médiations spécifiques ont été nécessaires afin d'accompagner certaines de ces familles sur un double registre :

- celui de l'acceptabilité du départ, particulièrement pour celles qui n'avaient jamais expérimenté celui-ci. Ainsi, il a été nécessaire de rassurer les parents, de les soutenir dans leur prise de décision (capacitation) quant au départ en vacances de leurs enfants ;
- celui de l'accompagnement dans les démarches administratives d'inscription qui, même si elles peuvent paraître simples à certains, sont loin d'être accessibles et faciles pour tout le monde, parfois pour des questions linguistiques.

À ce double titre, les instances médiatrices les plus performantes, dans le sens où elles sont parvenues à faire inscrire le plus d'enfants primo-partants, furent les établissements scolaires et les mairies.

Des médiations financières

Toutes les enquêtes relatives aux disparités des départs en vacances, quelle qu'en soit la nature ou les publics, montrent que la question du financement est extrêmement clivante, les taux de départ pouvant varier du simple au double selon le degré d'aisance. Dans le cadre du dispositif « colonies apprenantes », ce sont plus de 85 % des répondants à l'enquête du mois de novembre qui ont bénéficié d'une prise en charge financière. Parmi eux, 45 % ont bénéficié d'une prise en charge complète.

Autour de 72 % des répondants ayant bénéficié de l'aide financière (complète ou partielle) pensent que leur enfant ne serait pas parti en séjour sans cette aide, démontrant ainsi la forte puissance médiatrice de ce dispositif dans un contexte marqué par la crise sanitaire et ses effets¹³. Parmi les familles ayant prévu avant la période de confinement inscrire leurs enfants pour un séjour collectif durant l'été, les inscriptions effectives à la mi-juin concernaient plutôt des CSP+. Les CSP- avaient alors tendance à abandonner leur projet de vacances. Ainsi, le dispositif « colonies apprenantes », en plus d'avoir touché un public de primo-partants, a certainement permis à d'autres familles de remettre à l'ordre du jour le projet de départ en colonie qu'elles avaient envisagé pour leurs enfants.

Les familles qui ont accordé une attention particulière à cette médiation financière l'expliquent par deux raisons principales : hors du contexte des « colonies apprenantes », elles n'ont droit à aucune aide pour le départ en vacances de leurs enfants ; elles ont plusieurs enfants et le coût total des séjours collectifs est trop élevé pour une prise en charge autonome par le budget familial.

Des médiations normatives

Les médiations normatives (au sens de la fabrication d'un monde commun) s'inscrivent dans les relations qui se tissent entre les usagers (les familles et les enfants) et l'univers de la norme sociale que l'on peut appréhender ici selon une double entrée.

13. Dans l'enquête conduite au mois de juin (Ovlej/OpinionWay), 27 % des familles indiquaient avoir moins de moyens financiers que prévu du fait de cette crise.

D'une part, celle qui considère aujourd'hui en France les vacances sous le prisme d'une mobilité spatiale. S'adressant, entre autres, à des primo-partants, le dispositif « colonies apprenantes » peut alors être considéré en raison de sa dimension opérationnelle centrée sur le départ, comme un vecteur accompagnant ces primo-partants vers l'univers du départ en vacances, devenu en quelques décennies une véritable norme sociale.

D'autre part, celle centrée sur la réussite scolaire. Les départs en « colonies apprenantes » ont été conditionnés à l'inscription des enfants dans des séjours labélisés, cette labélisation étant fondée sur un cahier des charges définissant un cadre et des contenus. Ainsi, ce cahier des charges mentionne un renforcement des apprentissages « mené de manière plus ou moins scolaire et selon des modalités plus ou moins ludiques en fonction des besoins et des profils des élèves ». Deux objectifs pédagogiques sont détaillés :

- Développer les attitudes nécessaires aux apprentissages : la curiosité, l'écoute, la réflexion progressive avec des questionnements oraux ou écrits, la mise en œuvre et la confrontation aux points de vue des autres ;
- Travailler les compétences fondamentales à la réussite : compréhension de textes par les enfants ou adolescents ; expression de leurs pensées à l'oral et à l'écrit dans une langue correcte et claire.

Dans ce contexte, le temps libre vacancier est mobilisé à des fins explicitement exprimées qui se traduisent par la mise en œuvre de médiations centrées sur le rattrapage des programmes scolaires non-aboutis.

Des médiations éducatives

Le cadre normatif justifiant la mise en œuvre du dispositif « colonies apprenantes » centré sur la mobilité et la réussite scolaire offre par ailleurs des espaces de liberté qui se traduisent par des ouvertures éducatives extra-académiques. Ainsi, pour les parents enquêtés à l'automne, les apports des « colonies apprenantes » dépassent largement le cadre normatif scolaire. Ces apports peuvent être regroupés en quatre catégories qui font références prioritairement à des compétences personnelles (71 %), puis de vivre-ensemble et de nature académique (respectivement 64 % et 62 %) et enfin d'autonomie (42 %), telles que présentées dans le schéma no 3 :

Ces compétences développées par les enfants ne sont pas nécessairement en lien direct avec les enseignements scolaires. Elles favorisent néanmoins l'apprentissage de manière générale. Les compétences comportementales en lien avec l'apprentissage du vivre-ensemble (intégration, ouverture à l'autre, découverte et respect des différences, etc.) sont particulièrement recherchées par les familles qui ont recours aux séjours collectifs, ce qui confirme les résultats de l'étude de l'Ovlej relative au « vivre-ensemble »¹⁴ qui montrait l'intérêt des parents pour cette vie en collectivité qui permet l'apprentissage par l'expérience. Ces compétences sont particulièrement valorisées par les parents parce qu'ils les pensent comme « utiles » pour leurs enfants dans leur vie actuelle comme dans leur future vie d'adulte.

En conclusion de cette partie qui met en exergue cinq types de médiations (informationnelles, accompagnatrices, financières, normatives et éducatives), nous pouvons noter que selon les familles consultées à l'automne, les trois principaux leviers de médiation fournis par les « colonies

14. Voir Ovlej.fr et la publication dans la collection des « Dossiers d'études » de la CNAF (à paraître).



Schéma n°3 : Source OVLEJ, Retours d'expériences relatives aux Colonies apprenantes : parents enfants, décembre 2020, p.45.

apprenantes » sont la simplicité dans les démarches et l'accompagnement proposé (médiations accompagnatrices) ; l'intérêt pour le côté apprenant (médiations éducatives) ; et l'aide financière (médiations financières). Ainsi, c'est à travers ce « top 3 de la médiation » que se dessine la plus-value médiatrice du dispositif « colonies apprenantes ».

Le regard des enfants vis-à-vis des « colonies apprenantes »

La quasi-totalité des enfants interrogés déclarent a posteriori qu'ils avaient envie de partir en colonie de vacances. Cependant, le processus décisionnel relatif à ce départ et à l'inscription qui le sous-tend varie selon les familles. Lorsque ce sont les parents qui reçoivent l'information, les enfants expliquent dans la majorité des cas qu'ils ont été associés à la prise de décision. Certains enfants nous expliquent que ce sont eux qui ont demandé à partir en colonie. Ils ont parfois obtenu directement l'information par une association ou un club qu'ils fréquentent ou ont été convaincus par des amis qui partaient ou étaient déjà partis. Particulièrement pour les primo-partants, des enfants présents dans leur entourage, déjà acculturés au départ en colonies de vacances, ont pu jouer un rôle de médiateur. Que le départ ait été proposé par les parents ou impulsé par les enfants, plusieurs d'entre eux expliquent qu'avant de prendre leur décision, ils se sont renseignés sur les séjours pour lesquels ils pourraient partir. Pour d'autres, le fait de partir avec des amis a été un argument suffisamment fort pour les convaincre d'un départ. Rares sont ceux qui indiquent qu'on ne leur a pas demandé leur avis quant à l'inscription, le principal blocage au départ restant lié à la peur de se séparer de leurs parents.

Les enfants et les « colonies apprenantes » : quelles médiations ?

Si certains enfants savaient qu'ils partaient sur une « colonie apprenante », c'est loin d'être le cas de tous. Certains l'ont appris par les animateurs, une fois au centre, d'autres ne l'ont pas su du tout. Les terrains d'enquête ont en effet montré que les équipes pédagogiques n'ont pas toutes eu les mêmes pratiques : certaines ont communiqué pendant le séjour sur le fait qu'il s'agissait d'une « colonie apprenante » et ont valorisé verbalement, auprès des enfants, les activités d'apprentissage ; d'autres n'ont pas communiqué à ce sujet.

Lorsque l'on demande aux enfants de nous expliquer ce qu'est une « colonie apprenante », la dimension ludique revient régulièrement. Elle est associée directement à des savoirs en lien avec l'école.

Les enfants qui n'ont pas su qu'ils étaient dans une « colonie apprenante » n'ont pas donné de définition à ces séjours. Pour certains, ils étaient primo-partants et n'étaient donc pas en capacité de mesurer une quelconque différence entre cette expérience et d'autres séjours collectifs. Pour ceux déjà partis, il a parfois été compliqué de savoir exactement quelle était la différence entre ces « colonies apprenantes » et les autres.

Le travail de médiation réalisé (ou pas) par les équipes est déterminant : pour un même type d'activité (un jeu d'énigme demandant aux enfants de faire des calculs pour obtenir les solutions), les enfants à qui on a indiqué qu'il s'agissait d'une activité pédagogique vont mettre en avant cette dimension (« on a fait des maths ! »). Ceux auprès de qui l'information n'a pas été transmise se centrent principalement sur le côté ludique et ont plus de mal à verbaliser le côté pédagogique.

« Colonies apprenantes » et expériences vécues, ruptures et apprentissages

Quasiment tous les enfants interrogés indiquent avoir apprécié leur séjour. Ils traduisent leur expérience notamment par le fait de s'amuser, d'être avec les copains et les animateurs. Néanmoins, l'éloignement des parents reste particulièrement compliqué pour certains. Même si les familles soutiennent globalement l'intérêt d'un apprentissage au départ sans les parents, même si pratiquement tous les enfants interrogés disent avoir envie de repartir en « colonie apprenante », la rupture avec l'univers familial reste pour certains un frein pour un nouveau départ, même si le séjour s'est bien passé. Quelques mots pour décrire l'expérience vécue



Schéma n°4 : Source OVLEJ, décembre 2000, p. 63.

Seuls les mots « bien », « amusant », « copains », « triste », « animateurs », « super », « cool », « rigolo » et « génial » ont été cités plusieurs fois.

À propos des apprentissages, les enfants expliquent ce qu'ils ont appris mais également la manière dont ils apprennent. Cette dimension semble plus simple à verbaliser pour ceux qui ont conscience d'être dans une « colonie apprenante ». Pour certains, peu nombreux, la question de l'apprentissage n'est pas extrêmement claire au sens où les pratiques diffèrent de celles de l'école. D'autres apprécient tout particulièrement de découvrir de nouveaux modes d'apprentissage, en y mêlant le plaisir. Pour certains, c'est le fait de pouvoir apprendre sans pression qui les séduit. Pour d'autres encore, c'est de pouvoir apprendre des choses qui ne sont pas ou peu abordées à l'école.

Quand on demande aux enfants ce qu'ils pensent avoir appris durant ces séjours, les types d'apprentissage cités sont multiples et différents, en toute logique, selon le thème du séjour labellisé et l'environnement dans lequel il se déroule. Au-delà de ces apprentissages thématiques, les enfants nomment également des habiletés sociales et de comportement, notamment en lien avec la vie en collectivité et le vivre-ensemble. De manière très concrète, ils expliquent ainsi avoir appris à devenir plus respectueux des autres, à gérer les conflits ou leurs émotions.

Concernant la médiation auto-prescriptive d'enfant à enfant, lorsque l'on leur demande comment ils convaindraient un copain ou une copine de partir en colonie, plusieurs d'entre eux parlent de la dimension éducative (tout particulièrement chez ceux qui savaient qu'ils étaient en « colonie apprenante »). Ils évoquent tout aussi bien le fait d'apprendre, le type d'apprentissage que la manière dont on apprend (par l'expérience). Sans oublier bien sûr la dimension ludique du séjour.

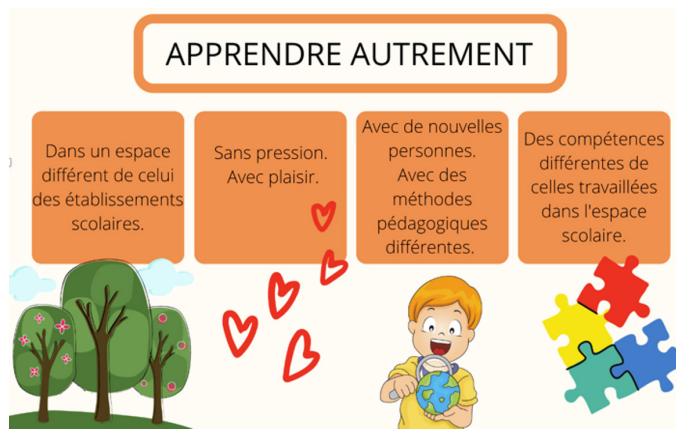


Schéma n° 5 : Source OVLEJ, décembre 2020, p. 85

« Colonies apprenantes » : des médiations avérées, des risques de rupture repérés

L'analyse des « colonies apprenantes » telle que nous l'avons conduite révèle la multiplicité des formes de médiation mobilisées dans la mise en œuvre du dispositif. Si l'on se réfère au modèle systémique de la médiation présenté en première partie, les différentes médiations identifiées tout au long de cet article peuvent s'inscrire dans trois univers relationnels complémentaires.

- Le premier de ces univers concerne les relations qui se tissent entre « les usagers et le projet » et s'inscrivent dans une perspective expérientielle de développement personnel et collectif. Selon l'acception capacitatrice de la médiation, il s'agit ici de développer le pouvoir d'agir des usagers, de participer à « la restauration chez l'individu du sens de sa propre valeur

et de sa force et sa capacité à traiter les problèmes de sa vie » (Faget, 2015, p.157). Les médiations informationnelles, accompagnatrices et financières présentées en deuxième partie participent de cette dynamique en interférant de façon positive entre les familles et leurs enfants et les séjours en « colonies apprenantes ».

- Le deuxième espace relationnel fait référence à une approche substantialiste de la médiation qui s'inscrit dans la perspective de « la production d'un monde commun, c'est-à-dire la production d'une vision du monde dont la fonction est de maintenir de la cohésion » (Faget, 2015, p.26, p.33). Cette médiation s'inscrit plus particulièrement dans les relations qui s'imposent entre « les normes sociales et les usagers » dans le sens où elle suit dans notre cas une double forme de conformation du sujet : à une imposition de la réussite scolaire, qui doit être accompagnée par tout un ensemble de pratiques extra-scolaires ; à la métaculture vacancière partagée (Viard, 1999) fondée sur des mobilités géographiques qui se traduisent par la superposition d'un état (être en vacances) et d'une pratique (partir en vacances) qui présente l'occasion de développer des activités ludiques, sociales et culturelles. À ce titre, les séjours en Accueils collectifs de mineurs en général et les « colonies apprenantes » en particulier répondent pour de nombreux enfants et de jeunes à ce besoin de mobilité.
- La troisième sphère relationnelle se traduit par une mise en tension dialectique entre « le projet et les normes sociales » dans une double perspective de médiation « adaptative vs transformatrice ». Cette dernière forme de médiation est liée, d'une part, à l'ajustement du projet à la norme sociale dans une perspective adaptatrice et, d'autre part, à la capacité du projet et des usagers à travers leur implication et leur pouvoir de négociation à faire évoluer celle-ci dans une perspective transformatrice. À ce titre, le dispositif des « colonies apprenantes », focalisé sur la mise en œuvre d'activités répondant à des attentes éducatives académiques, mobilise bien au-delà de celles-ci, des niveaux d'expérimentation et de compétences qui pourraient s'arrimer à tout un univers de contre-culture, dans une visée plus émancipatrice que normative. Par exemple, des pratiques souvent liées à la vie quotidienne sont pour les enfants interviewés l'occasion qu'acquérir des compétences en termes « d'entraide et de coopération, d'ouverture aux autres ou d'autonomie ».

Par ailleurs, si le dispositif des « colonies apprenantes » a mobilisé différentes médiations institutionnelles structurantes, il faut noter également qu'il a été concomitant de situations de dé-médiation. Ainsi la mise en œuvre au printemps 2020 d'un processus de dé-confinement progressif et incertain, les contraintes multiples des protocoles sanitaires, la fermeture des frontières, les attermoissements de la puissance publique qui n'a pas pu fournir des orientations stables dans un contexte mouvant, ont globalement fragilisé le paysage des colonies de vacances d'enfants et de jeunes. Dans ce contexte, de nombreux organismes prescripteurs, qui jouent structurellement une fonction de médiation entre les familles et les colonies de vacances (comités sociaux et économiques et collectivités territoriales en particulier) ont, par mesure de précaution, ralenti, voire cessé, leurs activités habituellement structurées autour de deux leviers d'intervention. D'une part, ils n'ont plus mobilisé leur fonction de médiation financière en ne participant plus à la solvabilisation des familles. D'autre part, ils ont mis en attente leur fonction de réassurance en n'offrant plus leur interface de connaissance et de proximité entre ces familles et des organisateurs de séjours parfois distants ou invisibles¹⁵. Cela s'est traduit par des annulations massives de séjours¹⁶.

15. Il n'est pas rare que des familles considèrent avoir inscrit leur enfant à la mairie ou au comité social et économique alors que le séjour est en réalité organisé par une structure associative mandatée.

16. Certains organisateurs travaillant essentiellement avec ces prescripteurs ont pu considérer la campagne estivale comme « blanche ».

Alors que les études du mois de mai et du juin 2020 ont montré l'attachement des familles aux colonies de vacances et leur désir de faire partir leurs enfants malgré la situation sanitaire, celles-ci se sont souvent retrouvées dans l'incapacité de concrétiser ces départs faute de séjours relayés par leur prescripteur. Même si l'on peut considérer que ces prescripteurs ont agi en totale responsabilité face à une situation de crise sur laquelle ils n'avaient que très peu de prise, on ne peut également pas nier que les mesures de précaution prises par certains ont pu accentuer le processus d'effondrement des départs en séjours collectifs et généré de la « dé-médiation ».

Plus globalement, la mise en place du dispositif des « colonies apprenantes », dans une démarche volontariste de l'État à l'égard des colonies de vacances au printemps 2020, puis sa reconduction annoncée pour l'été 2021, fait évoluer le statut du dispositif de celui « d'intervention d'urgence ponctuelle » vers celui « de politique publique instituée ». Ce glissement est aujourd'hui intégré par certains des acteurs historiques du départ en vacances des enfants et des jeunes, en particulier des prescripteurs (collectivités territoriales, comités sociaux et économiques) qui repositionnent leur règlement d'intervention dans une perspective de complémentarité avec la politique publique de l'État, qui semble efficiente du point de vue économique. Le risque est alors que certains de ces prescripteurs se désengagent du secteur des colonies de vacances, laissant uniquement l'État faire dans le cadre des « colonies apprenantes ».

Dans ce contexte (médiation de l'État/dé-médiation des prescripteurs) on assisterait alors non pas à une augmentation des taux de départ mais à un remplacement des publics traditionnels par des primo-partants. D'un point de vue opérationnel, se profilerait alors la menace d'une accentuation du clivage entre les familles à faible potentiel économique (pouvant bénéficier des « colonies apprenantes ») et celles à fort potentiel (étant autonomes dans le choix des séjours pour leurs enfants). Dans cet entre-deux, il semble légitime de se poser la question de la place des familles à revenus moyens, trop riches pour bénéficier des « colonies apprenantes » et trop pauvres pour autofinancer le départ de leurs enfants.

Si l'on analyse les médiations générées par le dispositif des « colonies apprenantes » au filtre des trois désignations définies par Gellereau (2004), il apparaît clairement que le dispositif a bien joué ses fonctions de lien (entre les différents acteurs du secteur mobilisés sur le dispositif) et d'intermédiaire (entre les familles et les séjours collectifs de vacances). Il reste à s'interroger sur sa fonction de transition « entre l'avant et l'après de l'action, dans le vide des choses qui ne sont plus et de celles qui ne sont pas encore, dans l'écart entre soi et le monde » (Caune, 1996, p 16), entre le monde d'avant et celui d'après.

Bibliographie

- CAUNE Jean (1999). Pour une éthique de la médiation - Le sens des pratiques culturelles, Presses Universitaires de Grenoble.
- CHOUINARD Isabelle, COUTURIER Yves et LENOIR Yves (2009). Pratique de médiation ou pratique médiatrice ? La médiation comme cadre d'analyse de la pratique professionnelle des travailleurs sociaux, <https://id.erudit.org/iderudit/038960ar>
- FAGET Jacques (2015). Médiations : les ateliers silencieux de la démocratie, Erès.
- MAC CLELLAND David (1961). The achieving society, Van Nostrand.
- GELLEREAU Michèle (2004). Construire un monde culturel commun. Pratiques langagières et formes de médiation. Vol. 1 – Parcours de recherche et synthèse des travaux. Habilitation à diriger des recherches en sciences de l'information et de la communication (sous la dir. de Bernard Delforce), Université Lille 3.
- GREFFIER Luc, MONTERO Sarah et TOZZI Pascal (2018). L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ? Carrières sociales éditions.
- GRELLEY Pierre (2012). « Introduction », Informations sociales, 2, n° 170, p. 4-5.
- GUILLAUME-HOFNUNG Michèle (1995). La médiation, Que sais-je ? PUF.
- OVLEJ (2020). Les vacances d'été 2020 des enfants et des adolescents, publié en ligne au mois de mai, <http://www.ovlej.fr/etudes-ovlej/rapports/>
- OVLEJ (2020). Les vacances d'été 2020 des enfants de 6 à 17 ans et les effets de la crise sanitaire, publié en ligne au mois de juillet, <http://www.ovlej.fr/etudes-ovlej/rapports/>
- OVLEJ (2020). Retours d'expériences relatives aux « colonies apprenantes » : parents et enfants, en collaboration avec la DJEPVA (à paraître)
- SIX Jean-François (1990, 2001). Le temps des médiateurs, Seuil.
- VIARD Jean, (dir.) (1998). Réinventer les vacances, la nouvelle galaxie du tourisme, La Documentation Française.